

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 15 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 14 395 993 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 507 305 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2013*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		10 846 876	12 041 384
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	5 715 863	6 311 136
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	5 131 013	5 730 248
AC2- Placements monétaires et disponibilités		3 588 646	4 705 895
a- Placements monétaires	4.4	2 497 206	3 487 834
b- Disponibilités		1 091 440	1 218 061
AC3- Créances d'exploitation	4.6	12	11
TOTAL ACTIF		14 435 534	16 747 290
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	30 660	33 246
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	8 881	7 193
TOTAL PASSIF		39 541	40 439
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	12 888 688	15 284 950
CP2- Sommes Capitalisables		1 507 305	1 421 901
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 279 918	1 213 781
b - Sommes capitalisables de l'exercice		227 387	208 120
ACTIF NET		14 395 993	16 706 851
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 435 534	16 747 290

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	378 247	414 825
a. Dividendes		121 908	102 581
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		256 339	312 244
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	134 134	97 941
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		512 381	512 766
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	-240 523	-267 594
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		271 858	245 172
CH2- Autres charges	4.11	-25 617	-25 214
RESULTAT D'EXPLOITATION		246 241	219 958
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-18 854	-11 838
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		227 387	208 120
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 854	11 838
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-849 834	71 493
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-69 791	279 088
Frais de négociation		-12 391	-13 057
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-685 775	557 482

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2012</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-685 775	557 482
a- Résultat d'exploitation	246 241	219 958
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-849 834	71 493
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-69 791	279 088
d- Frais de négociation	-12 391	-13 057
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-1 625 083	193 399
a / Souscriptions	1 256 481	9 445 759
Capital	1 155 454	8 376 585
Régularisation des sommes non distribuables	-10 446	319 413
Régularisation des sommes capitalisables	111 473	749 761
b / Rachats	-2 881 564	-9 252 360
Capital	-2 684 794	-8 213 713
Régularisation des sommes non distribuables	75 540	-290 267
Régularisation des sommes capitalisables	-272 310	-748 380
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 310 858	750 881
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début d'exercice	16 706 851	15 955 970
en fin d'exercice	14 395 993	16 706 851
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début d'exercice	7 236	7 157
en fin d'exercice	6 512	7 236
VALEUR LIQUIDATIVE	2 210,686	2 308,851
TAUX DE RENDEMENT	-4,25%	3,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2013

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PRUDENT

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds est passée de «FCP AXIS CAPITAL PROTEGE» à «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-13 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-13 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% Actif net
Titres OPCVM				
FCP AAA	1 370	140 251	141 028	0,98%
FCP Axis Placement Équilibré	479	274 801	255 776	1,78%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 078	0,03%
AXIS T SICAV	2 883	309 775	307 945	2,13%
Total titres OPCVM	4 794	728 075	708 827	4,92%
COTE CONTINU				
ADWYA	11 000	81 457	76 296	0,54%
AIR LIQUIDE	1 966	567 667	530 781	3,69%
ASSAD	35 644	376 883	248 474	1,73%
ATTIJARI BANK	21 000	348 238	341 208	2,37%
BT	26 318	196 980	242 047	1,68%
CITY CARS	25 646	280 824	280 695	1,95%
EUROCYCLES	55 371	620 078	510 078	3,54%
MAGASIN GENERAL	22 000	365 318	640 882	4,45%
MONOPRIX	27 000	457 649	633 879	4,40%
MPBS NS	25 000	150 000	150 000	1,04%
NBL	11 000	91 467	74 888	0,52%
OTH	58 300	378 950	377 959	2,63%
SFBT	25 790	247 020	342 826	2,38%
SOTEMAIL NS	15 796	39 490	39 490	0,27%
SOTUVER	21 408	142 740	141 378	0,98%
TPR	40 000	202 427	170 440	1,18%
Total cote continu	423 239	4 547 188	4 801 321	33,35%
COTE FIXING				
ASTREE	3 960	334 983	204 178	1,42%
Total cote fixing	3 960	334 983	204 178	1,42%
DROITS				
NBL DA 13	10 980	2 029	1 537	0,01%
Total droits	10 980	2 029	1 537	0,01%
Total Actions et droits	438 179	4 884 200	5 007 036	34,78%
TOTAL	442 973	5 612 275	5 715 863	39,70%

Les mouvements intervenus en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12- 2013
TITRES OPCVM						
FCP Axis Placement Équilibré	769 327	0	492 995	494 526	-1 531	274 801
ARABIA SICAV	3 248	0	0	0	0	3 248
AXIS T SICAV	0	451 286	139 935	141 510	-1 575	309 776
FCP AAA	0	140 251	0	0	0	140 251
FCP AAD	0	100 142	97 746	100 142	-2 396	0
TOTAL OPCVM	772 575	691 679	730 676	736 178	-5 502	728 076
TITRES COTES						
ADWYA	43 437	168 120	133 086	130 100	2 986	81 457
AETECH NS	0	37 536	44 418	37 536	6 882	0
AIR LIQUIDE	705 784	2 725	151 242	140 842	10 400	567 667
AMEN B.	219 179	0	183 893	219 179	-35 286	0
ASSAD	390 100	0	9 300	13 217	-3 917	376 883
ASTREE	334 417	566	0	0	0	334 983
ATTIJARI BANK	0	396 034	50 159	47 795	2 364	348 239
BEST LEASE	0	50 936	50 061	50 936	-875	0
BT	416 045	0	267 212	219 065	48 147	196 980
CIMENTS BIZERTE	335 729	0	245 224	335 729	-90 505	0
CITY CARS	0	280 824	0	0	0	280 824
EUROCYCLES	0	767 042	126 400	146 964	-20 564	620 078
MAGASIN GENERAL	446 269	0	138 945	80 951	57 994	365 318
MONOPRIX	670 507	0	319 975	212 858	107 117	457 649
MPBS NS	0	150 000	0	0	0	150 000
NBL	0	186 370	66 008	94 903	-28 895	91 467
NBL DA 13	0	2 030	0	0	0	2 030
OTH	0	504 628	131 939	125 678	6 261	378 950
SFBT	313 472	4 123	98 950	70 575	28 375	247 020
SOTEMAIL NS	0	39 490	0	0	0	39 490
SOTUVER	244 707	15 508	137 023	117 475	19 548	142 740
TPR	0	222 932	20 166	20 505	-339	202 427
UBCI	156 785	9 695	107 814	166 480	-58 666	0
UBCI NS 2012	9 592	0	9 592	9 592	0	0
UIB	301 795	32 600	219 080	334 396	-115 316	0
TOTAL TITRES COTES	4 587 818	2 871 159	2 510 487	2 574 776	-64 289	4 884 201
TOTAL ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATACHES	5 360 393	3 562 838	3 241 163	3 310 954	-69 791	5 612 277

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 5 131 013 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% Actif net
Emprunt d'Etat	2 750	2 758 488	2 844 184	19,76%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 020	197 243	1,37%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 860	98 504	0,68%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 420	196 774	1,37%
BTA_5.5_03/2019	500	510 500	524 923	3,65%
BTA_5.5_03/2019	500	507 250	522 730	3,63%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 006 200	1 039 863	7,23%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	52 812	0,37%
BTA_7.00_02/2015	100	101 800	105 568	0,73%
BTA_7.00_02/2015	100	102 450	105 767	0,73%
Emprunts des sociétés	28 300	2 231 399	2 286 829	15,89%
AB2010_15A_31/08	3 000	239 970	243 450	1,69%
AIL 2012-1_5A	2 000	160 000	164 860	1,15%
ATL2010/1_5A_09/08	2 000	80 000	81 342	0,57%
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	3 000	214 284	222 838	1,55%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	257 145	258 814	1,80%
TL 2011_3_5A_5.85%	5 000	400 000	417 284	2,90%
TL 2012_1_5A_6.15%	2 000	160 000	164 680	1,14%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	216 000	220 653	1,53%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	504 000	512 908	3,56%
TOTAL	31 050	4 989 887	5 131 013	35,65%

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2013
Emprunt d'Etat					
BTA 5.6 AOUT 2022	192 020	0	0	0	192 020
BTA 5.6 AOUT 2022	95 860	0	0	0	95 860
BTA 5.6 AOUT 2022	191 420	0	0	0	191 420
BTA_5.5_03/2019	510 500	0	0	0	510 500
BTA_5.5_03/2019	507 250	0	0	0	507 250
BTA_5.5_03/2019	1 006 200	0	0	0	1 006 200
BTA_7.00_02/2015	50 988	0	0	0	50 988
BTA_7.00_02/2015	101 800	0	0	0	101 800
BTA_7.00_02/2015	102 450	0	0	0	102 450
Total Emprunts d'Etat	2 758 488	0	0	0	2 758 488
AB2010_15A_31/08	259 980	0	20 010	0	239 970
AIL 2012-1_5A	200 000	0	40 000	0	160 000
ATL06/1_7A_15/06	16 000	0	16 000	0	0
ATL2010/1_5A_09/08	120 000	0	40 000	0	80 000
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	257 142	0	42 858	0	214 284

BTK2012-1_7A_15/11	300 000	0	42 855	0	257 145
CIL08/1_5A_29/08	100 000	0	100 000	0	0
TL 2011_3_5A_5.85%	500 000	0	100 000	0	400 000
TL 2012_1_5A_6.15%	200 000	0	40 000	0	160 000
TL08/1_5A_21/04	100 000	0	100 000	0	0
UIB09/1_20A_17/07C	229 500	0	13 500	0	216 000
UIB2011-1_20A_26082011	532 000	0	28 000	0	504 000
Total Obligations des sociétés	2 814 622	0	583 223	0	2 231 399
Total Obligations et valeurs assimilées	5 573 110	0	583 223	0	4 989 887

4.3- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des actions	121 908	102 581
Revenus des BTA et EO	256 339	312 244
Total revenus du portefeuille	378 247	414 825

4.4- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 2 497 206 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôts qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-2013	% Actif net
Certificats de dépôt			
CD_AB_500_10J_7.10%_29122013	499 213	499 449	3,47%
CD_ATB_1000_30J_4,85%_20122013	996 780	998 068	6,93%
CD_BTE_1000_10J_7.00%_24122013	998 447	999 689	6,94%
TOTAL	2 494 440	2 497 206	17,34%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des BTC	10 238	23 096
Revenus des autres placements monétaires	99 177	64 432
Revenus compte courant rémunéré	24 719	10 413
Total	134 134	97 941

4.6- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 12 DT au 31-12-2013 contre 11 DT au 31-12-2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31-12-2013	Valeur au 31-12-2012
Autres débiteurs	12	11
TOTAL	12	11

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP ACP au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 30 660 DT au 31-12-2013 contre 33 246 DT au 31-12-2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31-12-2013	Valeur au 31-12-2012
Gestionnaire	24 646	27 281
Dépositaire	6 014	5 965
TOTAL	30 660	33 246

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 8 881 DT au 31-12-2013 contre 7 193 DT au 31-12-2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31-12-2013	Valeur au 31-12-2012
Commissaire aux comptes	7 557	5 541
Etat retenue à la source	165	165
CMF	1 115	1 293
Autres créditeurs divers	44	194
TOTAL	8 881	7 193

4.9- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -2 310 858 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-2 396 262
Variation de la part Revenu	85 404
Variation de l'Actif Net	-2 310 858

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2013

Montant:	15 284 950
Nombre de titres :	7 236
Nombre de porteurs de parts:	98

Souscriptions réalisées

Montant:	1 155 454
Nombre de titres émis :	547
Nombre de porteurs de parts entrants :	2

Rachats effectués

Montant:	2 684 794
Nombre de titres rachetés :	1 271
Nombre de porteurs de parts sortants:	18

Capital au 31-12-2013

Montant:	13 755 610 (*)
Nombre de titres :	6 512
Nombre de porteurs de parts :	82

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	13 755 610
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-849 834
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-69 791
Régularisation des sommes non distribuables	65 094
Frais de négociation	-12 391
Capital au 31-12-2013	12 888 688

4.10- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT. Le total de ces charges s'élève à 240 523 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012
Rémunération du Gestionnaire	234 574	261 629
Rémunération du Dépositaire	5 949	5 965
Total	240 523	267 594

4.11- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 25 617 DT et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Redevance CMF	15 903	17 738
Rémunération CAC	9 341	6 720
Autres charges	373	756
Total	25 617	25 214

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2 013	2 012
Revenus des placements	78,683	70,863
Charges de gestion des placements	-36,935	-36,981
Revenu net des placements	41,748	33,882
Autres charges	-3,934	-3,485
Résultat d'exploitation	37,814	30,397
Régularisation du résultat d'exploitation	-2,895	-1,636
Sommes capitalisables de l'exercice	34,919	28,761
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-130,503	9,880
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-10,717	38,569
Frais de négociation	-1,903	-1,804
+ ou - values sur titres et frais de négociation	-143,123	46,645
Résultat net de l'exercice	-105,309	77,043
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-143,123	46,645
Régularisation du résultat non distribuable	9,996	4,028
Sommes non distribuables de l'exercice	-133,127	50,673
Distribution de dividende	0	0
Valeur Liquidative	2 210,686	2 308,851

Ratios de gestion des placements	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,51%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,14%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,43%	1,18%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PRUDENT prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2013 s'élève à 234 574 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 12 391 au titre de l'exercice 2013.
- La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de la rémunération de 2013. Cette rémunération est payée annuellement.